



# Comité Directeur

## PROCÈS VERBAL du jeudi 06 juin 2024

18h30 à Montry

**Présidence** : Philippe COLLOT.

**Secrétaire** : Christiane CAU.

**Présents** : Isabelle CHILARD - Laurent HERPE - Bernard MARMION - Patrick POIX - Jean-Marie RENAUD - Gilles TANNIER - Ludovic VANTYGHM - Gérard VIVES.

**Excusés** : Pascal ANTONETTI - Pierre BILLARD - Dominique GODEFROY - Cédric GUILLOSO - Monique MACHO - Jean-Paul PEYRIN - Abdelhak RAJI - Orlando VIEIRA.

**Assistent** : Marie CANOLLE CTD-PPF (en visioconférence) - Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif) - Fabien EL MKELLEB (Président de la CDA).

### 1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

Il précise qu'il s'agit de la dernière réunion de la mandature 2020/2024 du Comité Directeur avant l'Assemblée Générale Élective du District qui se tiendra le 18/06/2024 à LESIGNY et adresse tous ses remerciements à l'équipe pour son investissement durant ces 4 années. Beaucoup de travail a été réalisé même si, bien entendu, il reste toujours beaucoup à faire.

Il souhaite au nom du CD un prompt rétablissement à Abdelhak RAJI.

Il informe le Comité Directeur avoir rencontré le 31/05 dernier la Vice-Présidente du Conseil Départemental 77 en charge des sports afin de lui présenter l'activité du District en général et le plan d'actions « para-foot », en particulier. Il était accompagné de Laurent HERPE (CD) et Tony DOS SANTOS ALVES.

### 2. Approbation du PV de réunion du Comité Directeur du 29/05/2024

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

### 3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

#### • LFA / FFF

**Modifications aux cahiers des charges du FAFA Équipement et Transport pour la saison 2024-2025**

Au titre du FAFA Équipement Clubs et Collectivités

- Ne plus aider (création et remplacement) de terrains synthétiques chargés en élastomères compte tenu de la réglementation européenne qui interdira leur mise sur le marché à l'échéance 2031.

- Étude d'éclairage à demander lors d'un dépôt de dossier dans la nature E7 et T7.
  - Suggérer dans la nature de projet 11 (projets participant à l'amélioration de la trajectoire environnementale) que les systèmes de pilotage de l'éclairage peuvent être aidés.

#### Au titre du FAFA Nouvelles pratiques

- Concernant le revêtement des terrains Futsal extérieurs, 3 solutions seront désormais proposées :
  - Le gazon synthétique
  - Les dalles polypropylène
  - La résine acrylique
- Concernant l'implantation des terrains Futsal extérieurs :
  - Autoriser l'implantation des terrains de Futsal au sein d'établissements scolaires (collèges, lycées) qui développent une section Futsal ou qui ont un projet d'ouverture de section Futsal en imposant un accès au terrain au Club associé (signature d'une convention et mise en place d'un planning d'utilisation).
  - Faire des établissements scolaires des porteurs de projet éligibles : uniquement s'ils sont propriétaires de l'installation sportive existante (cf établissements privés).
  - Mise en place d'une identité visuelle forte : terrain obligatoirement bleu et rouge et pose des logos FFF et Futsal dans les zones de dégagement.
- Concernant les terrains de foot5, de légères évolutions techniques sont proposées :
  - Les filets pare-balls pourront être remplacés uniquement par des panneaux grillagés en simple ou double fils à section ronde.
  - Des améliorations techniques sont aussi proposées sur le « Fond de Forme » et l'éclairage.

#### Au titre du FAFA Transport

- Le partenaire Volkswagen est dans l'incapacité de produire des véhicules neufs pour nos clubs sur la saison 2024-2025. Les modalités d'ouverture du dispositif à l'achat de véhicules neufs ou d'occasions d'autres marques est donc reconduit avec un budget restreint à 800 000 €.
- Création d'une enveloppe nationale de 200 000 € pour la création de bornes de recharge dans les clubs.

**Opération « Coupons de réduction Le Corner »** : l'objectif est d'inciter les clubs éligibles à l'opération « Mini buts 2024-2025 » à se connecter à la plateforme Le Corner. La validité de ces coupons portera sur le mois de juin uniquement. Le montant de la réduction sera de 10% plafonné à 100 € TTC et à 100 clubs utilisateurs. Le nombre de codes proposés s'élèvera à 100.

**Gouvernance du BELFA** : pour faire suite à la réunion des collèges le 4 mai dernier à Montpellier, il est présenté une nouvelle proposition de la gouvernance du BELFA qui serait composée de 12 membres :

- 5 membres dont au moins 2 femmes, désignés par le Président de la FFF au sein des membres du Comité Exécutif ;
- 2 membres désignés en son sein par le Collège des Présidents de ligue ;
- 2 membres désignés en son sein par le Collège des Présidents de district ;

- 1 membre désigné en son sein par le Collège des autres acteurs du football amateur ;
- 2 membres désignés par le Président de la FFF sur proposition du Président de la LFA.

**Les membres du BELFA ne seraient plus élus via l'Assemblée générale de la LFA.** Le collège des autres acteurs du football amateur serait composé de 5 représentants des clubs nationaux désignés par leurs pairs (dont 1 représentant de la D3 féminine), 2 représentants des éducateurs désignés par le Président du BELFA sur candidature et 2 représentants des arbitres désignés de la même manière que les représentants des éducateurs.

**Commission Fédérale du Statut de l'Arbitrage** : un projet de création de Commission Fédérale sur le Statut de l'Arbitrage sera soumis au vote lors de l'AG FFF du 08/06/2024. L'objet sera de favoriser l'harmonisation des décisions prises par les instances régionales de l'arbitrage pour une application uniforme des textes et des dispositions.

**Résultat consultation équipementier** : Nike est retenu comme équipementier officiel pour les saisons 2026/2027 à 2033/2034.

## **Propositions de modifications aux textes fédéraux - AG FFF du 08/06/2024 (impact District)**

### Statuts FFF

#### Composition du COMEX

Le Ministère des Sports est récemment revenu sur sa position initiale, en faisant savoir à la FFF qu'au regard de la loi du 2 mars 2022, le Président de la LFP et le Président de la LFA ne peuvent pas intégrer le COMEX en qualité de membres de droit mais doivent être élus par l'Assemblée Fédérale. Il est donc proposé, sur suggestion du Ministère des Sports, de prévoir que le Président de la LFP sera élu, ès-qualités, par l'Assemblée Fédérale. Par ailleurs, le Président de la FFF désignera, parmi les membres du COMEX issus de la liste, la personne qui occupera la fonction de Président de la LFA (voir proposition de modification ci-après, p.7). En outre, il est proposé de prévoir que le/la Président(e) de la Ligue Féminine de Football Professionnel assiste aux réunions du COMEX avec voix consultative.

#### Collèges des Présidents de Ligue et de District

Proposition de revoir la composition du bureau du Collège des Présidents de Ligue et du bureau du Collège des Présidents de District.

#### Révocation du COMEX

Compte-tenu qu'une partie des membres du BELFA serait désormais issue du COMEX, il semble nécessaire de prévoir que la révocation du COMEX entraîne la révocation du BELFA. Par ailleurs, dans la mesure où cela n'est pas précisé actuellement, il paraît nécessaire de venir indiquer expressément dans les statuts le fait qu'en cas de mise en œuvre d'une procédure de révocation du Comité Exécutif, il revient à la Commission électorale d'en contrôler la régularité. Il en serait fait de même dans les statuts-types des Ligues et Districts pour la révocation du Comité de Direction.

### Règlements généraux de la FFF

#### Double surclassement

Face à la difficulté, dans certains territoires, de trouver un médecin fédéral pour traiter une demande de double surclassement, il est proposé de prévoir la possibilité qu'une telle demande soit traitée par un médecin du sport. La Commission Fédérale Médicale ne souhaite pas en revanche qu'un simple médecin généraliste puisse traiter une demande de double surclassement, cette procédure devant rester entre les mains d'un médecin disposant d'un certain niveau d'expertise en

matière de pratique sportive compétitive. Il est précisé que la procédure de double surclassement en elle-même ne serait pas modifiée.

### Mineurs isolés

Le service des transferts internationaux de la F.F.F. a transmis aux Ligues régionales, en juin 2023, une circulaire tenant compte de la réglementation de la F.I.F.A. et dans laquelle il est indiqué que le joueur mineur étranger isolé, visé à l'article 106.9.d) des Règlements Généraux, c'est-à-dire le joueur « formellement reconnu en tant que demandeur d'asile ou personne vulnérable par l'autorité étatique compétente », est en droit d'obtenir une licence mais sous réserve d'apposer sur sa licence un cachet limitant sa participation aux compétitions de niveau régional / départemental, lui interdisant, de facto, de participer aux compétitions de niveau national. Il est donc proposé de prévoir expressément cette interdiction dans l'article 106.

### Licence FUTNET

Lors de l'Assemblée Fédérale du 16.12.2023, la création de la licence Futnet a été adoptée, ce qui a entraîné l'intégration de cette licence dans certains articles du statut du football diversifié. A ce titre, il avait notamment été prévu que le titulaire d'une licence Futnet pourrait pratiquer avec cette licence dans les épreuves de Futsal de niveau B ainsi que dans les épreuves de Football Loisir, comme cela est déjà possible pour le titulaire d'une licence Libre, Futsal ou Football d'Entreprise. A la réflexion, la LFA estime que le titulaire d'une licence Futnet ne devrait pas être en droit de pratiquer avec cette licence dans les épreuves de Futsal de niveau B. Il est donc proposé de revenir sur cette possibilité qui avait été actée en décembre dernier. En revanche, il est demandé de conserver la possibilité pour le titulaire d'une licence Futnet de pratiquer avec cette licence dans les épreuves de Football Loisir.

### Éducateur bénévole titulaire du diplôme fédéral

La nécessaire réduction de la volumétrie de nos Titres à Finalités Professionnelles indispensable pour répondre aux attentes de France Compétence en termes d'employabilité et la création du parcours bénévole et des DF (Diplômes Fédéraux) implique une adaptation du Statut des Éducateurs, en particulier du fait de la nécessité actuelle de disposer du BMF pour encadrer certaines catégories. Le groupe de travail « Amélioration de l'encadrement technique » qui avait rendu ses travaux en mars 2023, avait pris en compte cette problématique dans son projet d'amélioration de l'encadrement technique, à la fois dans ses enjeux et ses objectifs. Prendre en compte la nouvelle filière de formation (deux parcours : bénévole et professionnel)

et dans deux de ses propositions :

- Intégrer le nouveau BMF, les DF et les CFI (Certificat Fédéral d'Initiateur) dans le futur projet d'amélioration d'encadrement technique
- Doubler les obligations de diplômes (un titre à finalité professionnelle si contrat ou un Diplôme Fédéral si bénévole).

Si la proposition d'amélioration que le groupe de travail avait proposée n'a pas été présentée à ce jour, il est indispensable d'apporter des modifications a minima dans ce Statut. Certaines Ligues Régionales l'ont fait, d'autres non puisqu'elles attendent que la décision soit nationale, ce qui se comprend. Cette modification consiste simplement à permettre, là où aujourd'hui il est demandé un BMF pour encadrer une équipe, de permettre de le faire, si la personne n'est pas en contrat, avec un diplôme du parcours bénévole, soit le DF. Cette situation se retrouve essentiellement en R3 et dans les compétitions régionales jeunes.

### Composition de la Commission Fédérale de l'Arbitrage

Mise en conformité de la composition de la Commission Fédérale de l'Arbitrage avec le Règlement de la FIFA, en ce qui concerne les incompatibilités. Par ailleurs, il est proposé de compléter les attributions de la Commission.

### Création d'une Commission Fédérale du Statut de l'Arbitrage

Harmonisation des décisions car prises par une même instance et donc application uniforme du même texte et des mêmes obligations pour les équipes d'un même niveau fédéral sur l'ensemble du territoire. Cohérence du process de vérification. Comblent un vide, car une des rares activités à ne pas dépendre d'une Commission Fédérale.

### Parcours de formation d'un bénévole

A la suite de la refonte de sa filière de formation des éducateurs, on distingue désormais deux parcours de formation :

- Le parcours bénévole pour permettre aux stagiaires de développer et perfectionner leurs compétences en suivant des Attestations Fédérales (AF), des Certificats Fédéraux Initiateurs (CFI) et des Diplômes Fédéraux (DF)
- Le parcours professionnel pour permettre aux stagiaires de devenir éducateur ou entraîneur et d'en faire son métier. Ce parcours regroupe les diplômes enregistrés au RNCP et reconnus par l'UEFA (BMF, BEF, DESJEPS, BEFF, BEPF). L'objectif est d'intégrer à l'annexe 11 l'existence du parcours bénévole et le rôle des IR2F dans la mise en place et le développement de ce parcours.

### Formation « Tout terrain »

L'IEFF, en collaboration avec la Ligue de Football Amateur (LFA) et les Ligues régionales, a réformé son Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (PFFD). Désormais baptisé Tout Terrain, le dispositif a vocation à proposer des formations sur diverses thématiques au format présentiel, distanciel ou e-learning pour l'ensemble des acteurs du football.

### Formation en arbitrage

L'IEFF et les IR2F, en collaboration avec la Direction de l'Arbitrage, participent à la mise en œuvre et au développement des formations en arbitrage. Cette compétence est ajoutée à l'annexe 11.

**Renouvellement du dispositif « Pass-Sport » pour 2024/2025** : cette année, l'ouverture du dispositif a été anticipée. Il a débuté le 01/06 et se clôturera le 31/12/2024. Les clubs demandeurs devront déposer sur LCA (LeCompteAsso) une attestation d'affiliation 2024-2025 (avec un numéro d'affiliation) et un RIB valide.

#### • LPIFF

Philippe COLLOT revient sur les principaux points abordés lors de la réunion du CD LPIFF du 03/06/2024.

**Effectifs licenciés** : 327 712 au final, soit une augmentation de 23 730 licenciés vs 2023.

**Dossiers d'engagements 2024/2025** : 703 clubs sur 1029 (68%) ont réengagé leurs équipes. 73 clubs débiteurs sont bloqués.

**Réunion des Présidents de Club de R1** : celle-ci avait pour objectif d'échanger et de recueillir leur avis sur le système de barrage et sur l'idée de revenir à un seul groupe (ex DH).

**Réunion des femmes dirigeantes** : celle-ci s'est tenue le 01/06 à Morfondé. Les échanges vont enrichir les réflexions de la Ligue. L'idée forte est d'intégrer le fait que les femmes dirigeantes ne doivent pas être impliquées uniquement dans des dossiers féminins.

**Nouvelles licences FUTNET & Santé** : validation des tarifs pour la Saison 2024/2025.

**Garden Party à Morfondé** : celle-ci se tiendra finalement le 06/07/2024.

**Saisie des licences 2024/2025** : l'ouverture de la période est fixée au 04/06/2024.

**Plan d'Action VSS** : est en cours de finalisation. Chaque District devra déterminer un référent et une ligne téléphonique dédiée pour chaque territoire sera créée.

**AG LPIFF 2024/2025** : l'AG électorale est planifiée au 05/10/2024 au Méridien et l'AG « financière » au 21/12/2024 ou 11/01/2025.

**Réunion LFA sur les Nouvelles Pratiques** : initialement prévue le 27/05, celle-ci est reportée au 18/06/2024.

**Rentrée du Foot 2024** : le site FFF en IDF sera connu avant le 16/06/2024.

**Labels Clubs** : 453 clubs sont engagés dans le processus en IDF.

**Calendriers Sportifs 2024/2025** : validation en séance par le Comité.

#### 4. La Vie du District

##### • Agenda – Planning des activités

**08/06/2024** : AG FFF à Clairefontaine.

**08/06/2024** : JND 2024 à Meaux.

**12/06/2024** : Finales Départementales Foot Féminin à Thorigny

**15/16/06/2024** : Finales Départementales au Mée Sur Seine.

**18/06/2024** : AG électorale D77 à Lésigny.

**21/06/2024** : Dîner des Commissions du District 75.

**24/08/2024** : CD LPIFF.

**28/06/2024** : CD 77 à Melun.

##### • Gestion Sociale

Ludovic VANTYGHM informe le Comité Directeur de l'avancement des recrutements d'alternants pour 2024/2025.

##### • Affaires financières

#### Vente des bâtiments de MELUN / Validation des nouveaux locaux

Jean-Marie RENAUD informe le Comité Directeur de l'état d'avancement du dossier des nouveaux locaux.

#### Barèmes Financiers 2024/2025

Le Comité Directeur approuve l'Annexe 2 du Règlement Sportif Général pour la Saison 2024/2025 selon les modalités, ci-dessous.

Annexe principale : aucune modification par rapport à 2023/2024.

Annexe spécifique « Foot Animation »

Forfait Challenge non avisé (tour qualificatif) ou Critérium <b>U9 à U13</b>	20,00€
Feuille de match incomplète	8,00€
Non-retour de feuille de match (Challenge) après 2 rappels (club recevant)	51,50€
Non-retour du résultat des défis techniques et matchs (Challenge) après <b>2 rappels</b> (visiteur)	<b>20,00€</b>
Non-retour de feuille de match (Critérium) après <b>2 rappels</b>	51,50€
Non-retour de feuille de match Festifoot après <b>2 rappels</b>	10,00€

Défi technique non effectué	10,00€
Forfait Challenge Futsal <b>non avisé</b>	30,00€
Absence club aux réunions <b>Foot Animation</b>	30,00€
Absence aux Finales	80,00€
Non-participation du club aux journées Nationales <b>FFF</b> (après inscription)	80,00€
Non-participation du club aux journées Nationales <b>FFF sans motif</b>	40,00€
Absence <b>non avisée</b> club Festifoot, U6/7 et U8/9	15,00€
Joueur ou joueuse non licencié(e) <b>sauf Journée de Rentrée</b>	30,00€
Disqualification suite à non-respect du règlement	<b>40,00€</b>
Non-participation aux journées évènementielles District après inscription	30,00€
Club en Critérium Excellence n'ayant pas fourni de liste	120,00€
Club n'alignant pas en Criterium les joueurs prévus sur la liste fournie / joueur	10,00€
Clubs n'alignant pas en Challenge les joueurs prévus sur la liste fournie / joueur	10,00€
Club-ne participant pas aux réunions des clubs finalistes ( <b>présentiel et/ou distanciel</b> )	30,00€
Club qui lors des finales ne présentent pas le listing papier Footclubs des joueurs présents	30,00€
<b>Club absent sans motif durant la remise des récompenses lors des différentes Finales</b>	<b>80,00€</b>

### Subventions

Le Comité Directeur prend connaissance du montant de la subvention accordée au District dans le cadre du FIPD : 15 750 €.

#### • **Affaires sportives**

### Règlements Foot Animation 2024/2025

Le Comité Directeur examine les projets d'évolution proposés par l'Équipe Technique Départementale et la Commission Foot Animation.

- Challenge 77 U10
- Challenge IDF U11
- Challenge IDF U11F
- Challenge 77 U12
- Challenge Jour de Coupe U10/U11
- Challenge Jour de Coupe U12/U13
- Challenge Football Passion U10/U11 Masculin
- Challenge Football Passion U12/U13 Masculin
- Challenge Football Passion U10/U11 Féminin
- Challenge Football Passion U12/U13 Féminin
- Festival U13 Masculin / Féminin
- Critérium Excellence U9 à U11
- Critérium Espoirs U9
- Critérium Espoirs U10/U11 & U12/U13

Après échange entre tous les participants, les différents règlements sont approuvés, à l'**exception de ceux relatifs aux Challenges Passion qui doivent faire l'objet de précisions.**

## Calendrier Foot Animation & Féminines 2024/2025

Le Comité Directeur, après examen des documents, charge le Directeur Administratif de remonter les informations aux techniciens concernés pour modification.

### • **Affaires Administratives**

#### Commissions / Fonctions

**Jérémy PENSEDENT** : souhaite intégrer la Commission Nouvelles Pratiques Para Pratiques. *Après avis de l'Animateur de la Commission, le Comité Directeur valide cette candidature.*

Le Comité Directeur décide d'organiser une réunion « découverte » de la fonction de Commissaire du District à l'intention de tous les bénévoles licenciés des clubs. L'objectif est de les inciter à s'investir au sein de l'instance pour servir l'intérêt général en découvrant les missions demandées dans cette fonction.

Montry = 24/06/2024 à 19H00.

Melun = 28/06/2024 à 19H00.

### • **Informations diverses**

#### Vie des clubs

Le Comité prend connaissance des dossiers, ci-après.

Changement de nom = LA FERTE SOUS JOUARRE : *en attente des documents nécessaires.*

Fusion = VAL DE FRANCE / FFA77 : *toujours en attente du projet malgré les relances effectuées.*

Cessation d'activité : FC MONTEREAU : *pris note.*

## **5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur**

### Externe

**03/06/2024** : Conseil Départemental 77. Colloque sur la mixité dans le sport le 13/06 à Dammarie les Lys.

**04/06/2024** : Préfecture 77. FIPD.

### FFF/LFA

**28/05/2024** : le Foot entre en jeu.

**30/05/2024** : Président FFF. Lois visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport.

### LPIFF

**03/06/2024** : habilitation formateur CFI N1.

**05/06/2024** : réunion Nouvelles Pratiques avec LFA.

## **6. Comptabilité**

Gérard VIVES informe le Comité Directeur des points, ci-après.

- Compte de Résultat 2023/2024 = le pilotage du résultat par rapport au budget prévisionnel fait apparaître, à date, une évolution des charges de 3,95% et des produits de 8,14%. Explications données en séance par le Trésorier Général.

- Une réflexion est menée concernant les charges à provisionner pour la saison 2024-2025.
- Contrats eau, gaz, électricité des locaux de Melun : l'acquéreur sera sollicité afin de connaître ses intentions quant au maintien, ou pas, des contrats en cours.

## 7. Technique

Marie CANOLLE présente au Comité Directeur les points, ci-après.

- **Calendrier technique** : en cours d'élaboration.
- **Formation**
  - Seules, les Journées Complémentaires Coach Jeune et Coach Senior sont à effectuer.
- **PPF**
  - 5 féminines U13F entrent à l'INF et une au Pôle Espoir de Tours.
  - 2 garçons U13 entrent à l'INF et 3 au Pôle Espoir de Reims.

## 8. Arbitrage

Fabien EL MKELLEB informe le Comité Directeur des points ci-après.

- **Réunion CRA** : point de situation concernant les classements des Arbitres de Ligue.
- **Concours arbitres pour accès Ligue** : se déroulera le 8 juin à Morfondé.
- **Trio arbitral féminin** sur un match D1 masculine. Très bon retour de tous les acteurs, grande satisfaction.
- **Réunion de fin de saison** : le 7 juin prochain avec annonce des classements.
- **Stage à Montry** : le 9 juin pour les arbitres qui vont officier sur les Finales Départementales.
- **FIA de fin de saison** : 26 candidats inscrits à ce jour.
- **Classements pour 2023-2024** : le Comité Directeur valide les classements.
- **Journée de convivialité** : un échange sur les modalités d'organisation se tient entre les participants, compte-tenu de l'organisation de la Finale Départementale U18 programmée le même jour à Montry.

## 9. Questions diverses / Tour de table

### **Bernard MARMION**

Tient à féliciter le Service Civique dédié à l'arbitrage, Naoufel DJILALI, pour l'excellence du travail fourni.

### **Laurent HERPE**

Annonce l'établissement d'un projet concernant des rassemblements sur les classes ULYS.

### Prochaines réunions

**Bureau Directeur** : sur convocation.

**Comité Directeur : 25/06/2024 à Melun.**